

Club nature et rando



Un club nature et rando, c'est quoi ?

C'est un groupe de jeunes curieux de nature qui se retrouvent un mercredi après-midi par mois dans la nature. Encadrées par une animatrice professionnelle, les activités proposées permettent de découvrir la nature et la biodiversité au travers d'ateliers, de jeux, de sorties en compagnie d'animaux (ânes, lamas) éduqués à la randonnée. Au fil des saisons, les thématiques seront variées (la rivière, les arbres, les petites et les grosses bêtes, etc.) et les activités ludiques.

C'est où et quand ?

L'accueil se fait à La Belle Ânée au 2 Puy Godet à Jazeneuil (86600).

Le Club Nature et Rando a lieu un mercredi après-midi par mois de 14h à 17h. Au total, ce sont 10 séances programmées de septembre à juin (23/09, 14/10, 18/11, 16/12 en 2026 et 13/01, 10/02, 10/03, 07/04, 12/05 et 09/06 en 2027).

Le déroulement des séances

Les activités du Club nature et rando se déroulent surtout en plein air et parfois à l'abri à La Belle Ânée (local non chauffé). Les vêtements doivent être adaptés aux activités d'extérieur (pantalons, bonnes chaussures ou bottes, sous-pull et collant en hiver, etc.). Chaque enfant apporte sa gourde et un petit goûter.

Inscription et paiement

Les places sont limitées à 9 participants. Le tarif annuel pour les 10 séances est déterminé en fonction de vos revenus, à régler lors de l'inscription auprès du CSC "la Maison pour Tous du Pays Mélusin" (tél. 0782938367).

Responsabilité

La Belle Ânée souscrit une assurance qui couvre les enfants lors des activités proposées. Les participants sont cependant responsables de leurs affaires personnelles. La Belle Ânée ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de détérioration.

Annulation

La Belle Ânée se réserve la possibilité d'annuler une séance en cas de très mauvaise météo ou d'absence forcée de l'encadrante. Les parents seront prévenus au plus tard la veille et un report sera proposé. En cas d'annulation pour un autre motif (covid,...), La Maison pour Tous du Pays Mélusin ne s'engage pas à rembourser les frais d'inscription mais s'efforcera de reporter les séances.